

# La sécurité en hiver ! Et rouler libre de risques de dégâts.



Deutsche Fassung: R. Bernickel

Foto: Stefan Lindloff

## Période d'hiver :

La préparation du véhicule pour l'hiver ne se fait pas à la tombée des premiers flocons de neige ou lorsqu'il faut dégivrer les vitres avant de démarrer.

La préparation insuffisante pour rouler sur les routes hivernales conduit à l'insécurité et aux

accidents, qui ne se résument non seulement à des dégâts matériels, mais aussi à des accidents corporels aux conséquences graves.

Face à la circulation en temps de neige, ou par basse température et verglas, le matériel adéquat, comme des chaînes, est un point important.

Le profil des pneumatiques renforce la stabilité du véhicule, raccourcit les temps de freinage, et donne une meilleure assise au véhicule.

Le profil des pneus ne doit pas avoir des rainures de moins de 4 millimètres de profondeur.

## Equipements pour l'hiver :

### Une bonne vision indispensable.

Avant de démarrer, il est indispensable de vérifier si le véhicule est dégagé de la glace et de la neige. En plus de la vision à travers les vitres latérales, le haillon arrière et le pare-brise, il est important aussi de nettoyer les phares et autres feux lumineux.

Aménagement à prendre en considération.

A travers ces dispositions, vous augmentez votre vision et celle des autres usagers, et une meilleure protection sur la route qu'à travers une mauvaise reconnaissance de votre véhicule, surtout pendant les longues périodes de brouillard et de nuit de l'hiver.

Pour le trafic d'hiver, il est recommandé d'avoir avec soi quelques outils pour nettoyer les vitres (spray, gratte-vitre, chaînes, câbles de démarrage, balai, pelle, sel ou sable pour l'épandage).

Les chaînes peuvent au moins dans les conditions extrêmes amener une grande sécurité. Dans certains cas, les chaînes sont même

obligatoires. Des aires latérales sont prévues sur certaines routes et réservées pour la pose des chaînes.



Les chaînes doivent être posées non au dernier moment alors que le véhicule est en difficulté, mais bien avant, en prévision des difficultés à venir.

Contrôlez à temps le liquide de refroidissement et l'efficacité du lave-glace, la pression du système de freinage et celle de vos pneus.

Vérifiez aussi si votre batterie ne donne des signes de faiblesse par temps hivernal.

Ne croyez pas que c'est du temps perdu, si vous prévoyez un long voyage. Vous vous épargnerez peut-être des situations risquées et imprévues.

Certaines de ces précautions sont d'ailleurs utiles pour toute l'année. Elles sont une sécurité et une prévention d'accidents.

Pour avoir une amélioration du trafic routier, il ne s'agit pas d'imposer ces recommandations par la force, mais par la persuasion.

## Glace et neige sur le toit du véhicule : pas seulement un problème chez les poids-lourds.

Les congères de glace et de neige sur les toits se détachent plus facilement qu'on pense.

### Exemples typiques :

Il pleut lors d'un arrêt, mais pendant la pause – surtout la nuit – il y a un brusque changement de température qui amène une température négative, à laquelle sont liées des chutes de neige.

Le véhicule va reprendre sa route sans surveillance. Pendant le voyage, la neige va continuer à s'amonceler sur le toit, et par les mouvements du poids-lourd (freinage, accélération, virages) va se détacher.

### Que faire ?

Alors que pour une voiture la vision de la neige et de la glace ne sont pas un problème, il n'en va pas de même des poids lourds.

Pour détecter les couches de glace et de neige, il est indispensable d'examiner la situation avant le départ, et de vérifier qu'il n'y a rien sur le toit et les bâches. Si ce n'est pas fait, le chauffeur est responsable des accidents dus à la chute de matériaux de son véhicule.

### En aucun cas, ne reprenez la route sans avoir inspecté les charges sur votre toit !

Des exercices simples et pratiques sont nombreux, mais pas toujours à portée.

Ce qui est faisable :

- Si possible, s'arrêter sur un parking couvert.

Il est recommandé d'avoir une échelle, comme c'est prescrit par les constructeurs. Une des nombreuses causes d'accident est la glissade de l'échelle surtout sur le sol verglacé. Une échelle est suffisamment haute si l'on n'a pas besoin de monter sur les 4 derniers échelons.

Recommandations : posez votre échelle dans un angle de 67 à 75 ° et sécurisez-la (courroie par exemple) contre les risques de glissade et de renversement. Ne sautez jamais du véhicule !

Monter et descendre des roues, ou des ailes du véhicule, est dangereux et interdit.

Utilisez les aménagements prévus pour monter et descendre du véhicule.

### Une autre méthode peut être employée :

Montez sur la plate-forme de chargement, et avec des lattes et des manches à balai ou tout autre ustensile, et poussez sur la bâche, en vérifiant que personne ne peut être mis en danger autour du camion lors de la chute des matériaux.

Vérifier visuellement ensuite si toute la couverture du véhicule est bien dégagée. Utilisez un échafaudage conforme à la législation qui peut être glissé à côté du véhicule ou vers lequel on peut conduire le poids-lourd pour vérification.

L'utilisation de moyens (RSAB) pour la prévention de formation de neige et glace sont à proscrire.

Moyens de reconnaissance de la charge du toit.

Le fait de rouler et freiner brusquement pour faire partir le chargement du toit est très critiquable. Il ne permet pas de s'assurer avec certitude que le toit est dégagé de toute la neige. Dans tous les cas, il s'agit de faire attention que cette manœuvre ne soit dangereuse pour personne.

### En Allemagne, comme en France, le législateur prescrit :

#### Le principe valable :

Chaque usager se doit de se conduire sans mettre en péril autrui, et ce par tous les temps et dans toutes les situations qui peuvent se présenter.

#### Concrètement :

Si un véhicule (voiture, poids-lourd, remorque) perd en roulant des restes de neige ou des morceaux de glace, c'est le chauffeur qui en est responsable. En cas de dégâts causés, les sanctions peuvent être aggravées. En cas de blessures et décès, l'affaire passe devant les tribunaux. Grief en général reconnu : le chauffeur se doit d'avoir une connaissance de l'état de son véhicule. L'entreprise est condamnée pour les dégâts causés, selon les codes du travail et de la sécurité.

Le thème suivant peut aussi être abordé dans ce cadre :

#### Eloignez vous des charges dangereuses des toits.

Aidez-nous : commentaires et contributions sont les bienvenus.

Europareferent für Verkehrssicherheit

Rainer Bernickel

Mail: rbernickel@t-online.de